



MINFOF

17^{ème} Réunion des parties du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo

Douala, le 25 octobre 2017



Le Cadastre Forestier du Cameroun

Par

Bruno MFOU'OU MFOU'OU
Directeur des Forêts





MINFOF



Plan de l'exposé

1. Présentation du Cameroun
2. Cartographie forestière
3. Conflits d'utilisation des terres
4. L'Unité Opérationnelle de Suivi du Couvert Forestier
5. Elaboration du schéma directeur d'aménagement du territoire





Présentation du Cameroun

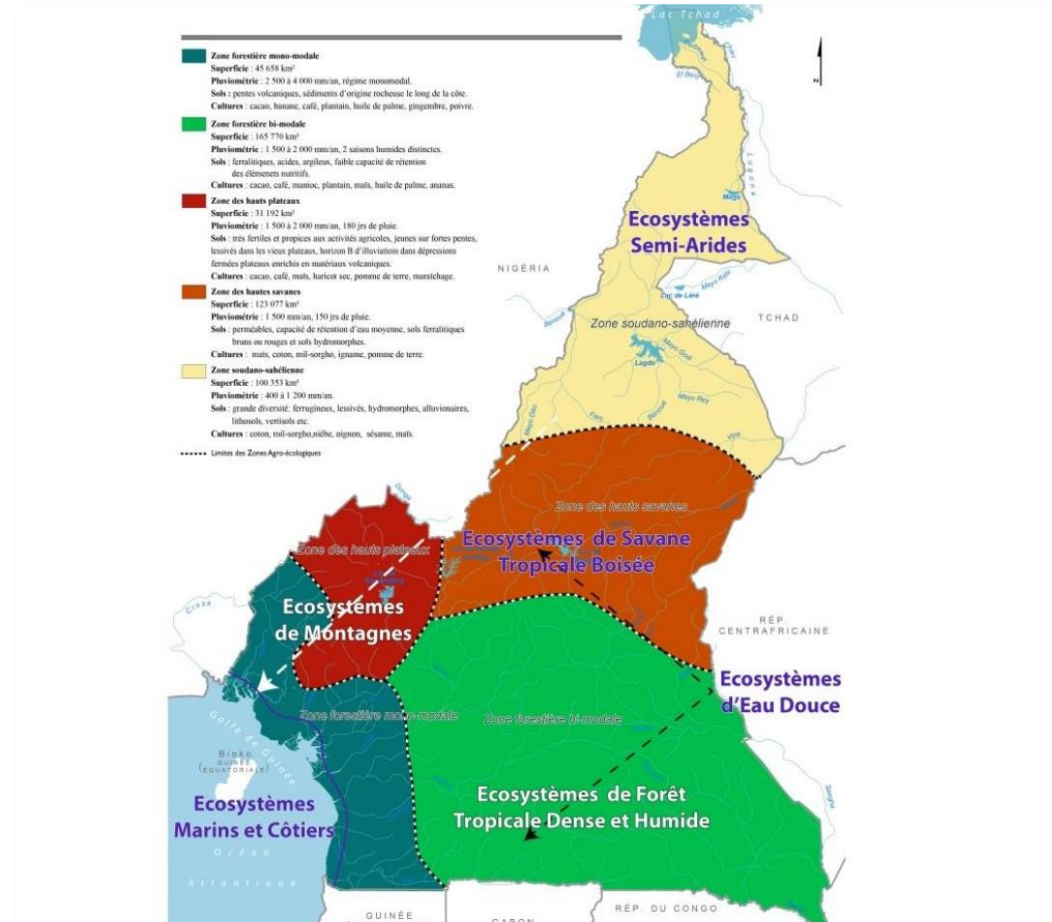
Superficie du Cameroun: 47,565 millions ha

Superficie forestière: 22 millions ha

Cadastre forestier: Ensemble des parcelles du domaine forestier national constitué:

- du domaine forestier permanent constitué de terres définitivement affectées à la forêt et/ou à l'habitat de la faune
- du domaine forestier non permanent constitué de terres forestières susceptibles d'être affectées à des utilisations autres que forestières.

Le cadre indicatif d'utilisation des terres en zone forestière méridionale est institué par le **Décret N°95-678/PM du 18 décembre 1995**. Ce cadre indicatif a permis le découpage du domaine forestier national en domaine forestier permanent et non permanent



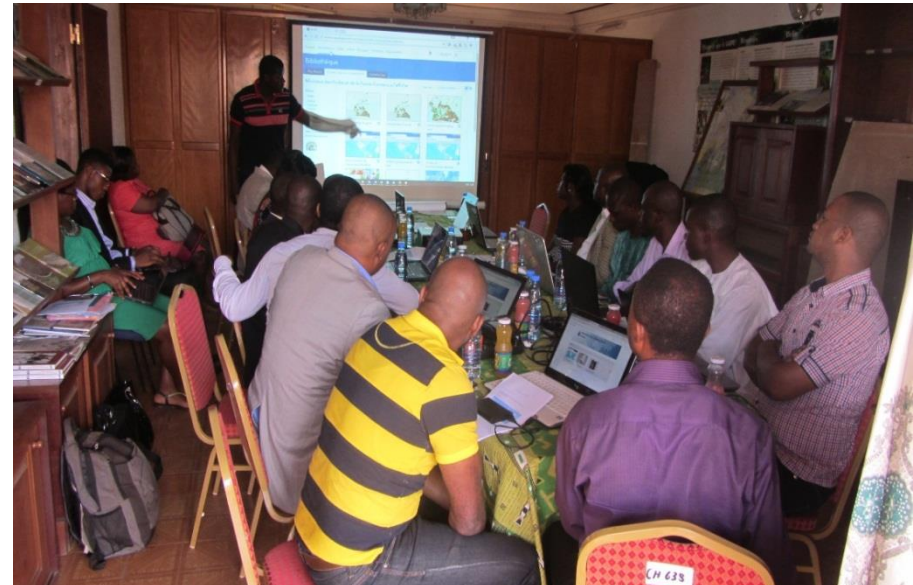


MINFOF

Cartographie forestière (1/3)



- Dans le cadre de la convention de collaboration signée avec WRI, les actions suivantes sont menées par le MINFOF:
- **Le Renforcement continu des capacités** du personnel dans les domaines de la cartographie et le traitement d'images
- **La gestion avancée des données** du domaine forestier national
- La validation des données



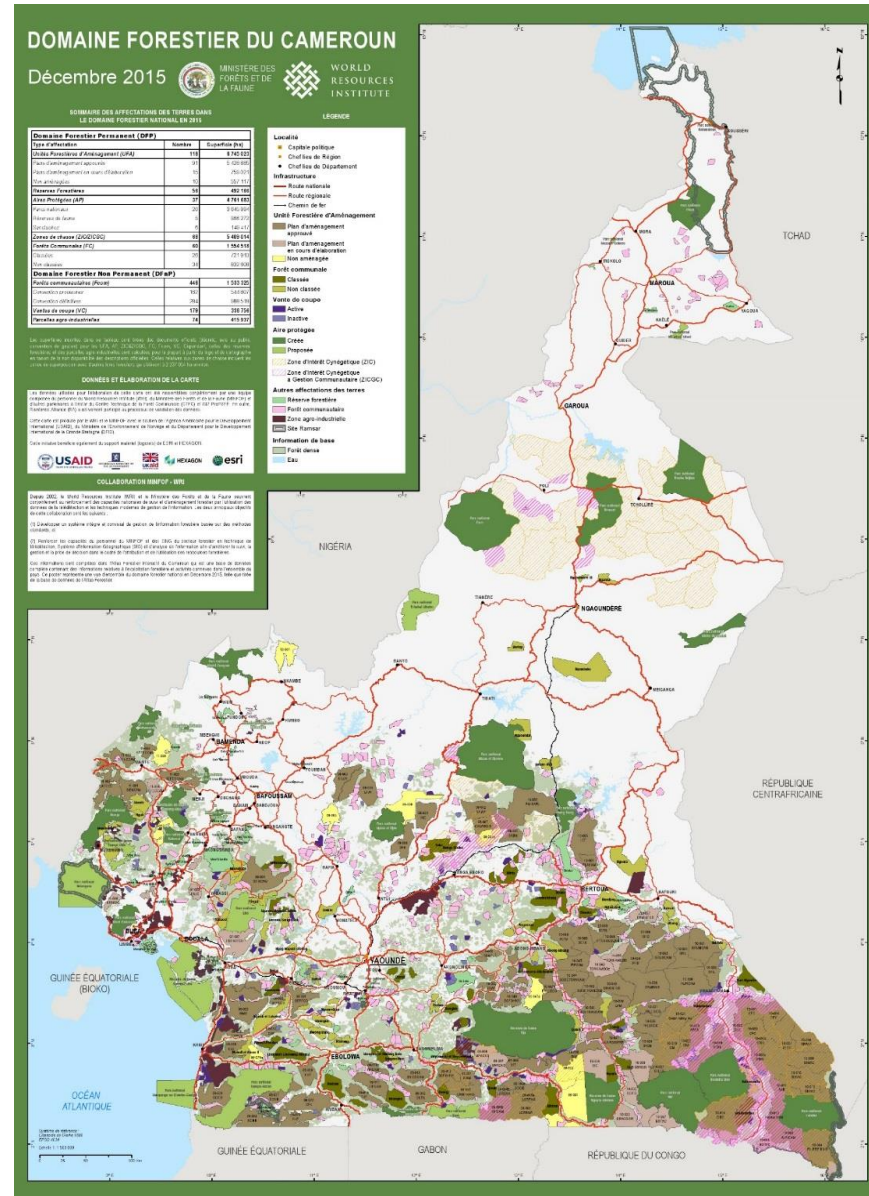


Cartographie forestière (2/3)



MINFOF

- Ce travail avec WRI permet la mise à jour au quotidien et la validation annuelle de la base de données d'affectation des terres du domaine forestier
- Comme résultat, la carte d'affectation des terres ainsi que la plate-forme de l'atlas forestier interactif (www.cmr.forest-atlas.org) est produite chaque année. A titre d'illustration, la situation du secteur forestier en début 2017 est présentée ainsi qu'il suit:
 - ✓ Aires protégées : 3 953 255 ha
 - ✓ ZIC : 4 125 797 ha
 - ✓ ZIC GC : 1 535 158 ha
 - ✓ UFA : 6 853 206 ha
 - ✓ RF aménagées : 98 994 ha
 - ✓ Forêts communales : 1 411 617 ha
 - ✓ Forêts communautaires : 1 115 615 ha
 - ✓ Ventes de coupes : 213 574 ha
- Cette base de données permet également la cartographie des autres usages des terres forestières tels que:
 - ✓ Sites d'enneiement des barrages
 - ✓ Permis miniers
 - ✓ Sites pour les plantations agro-industrielles



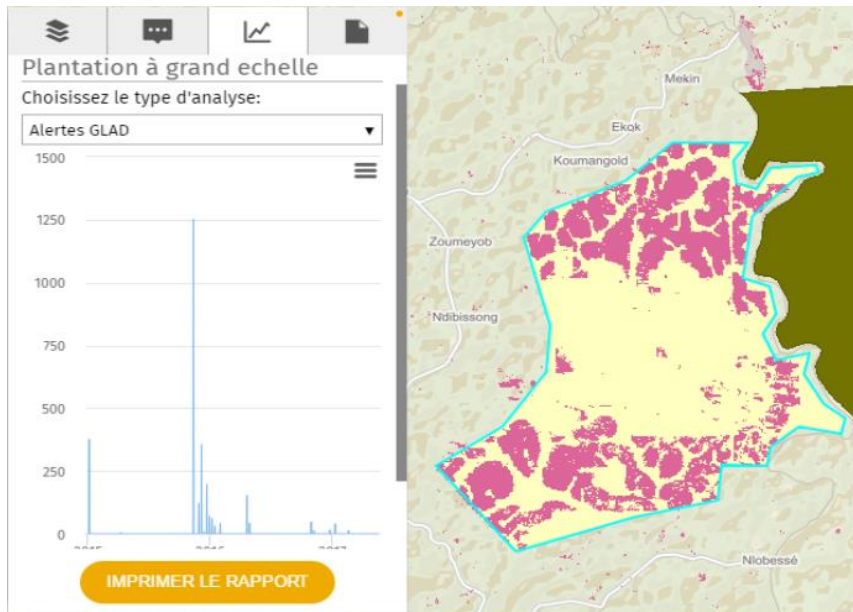
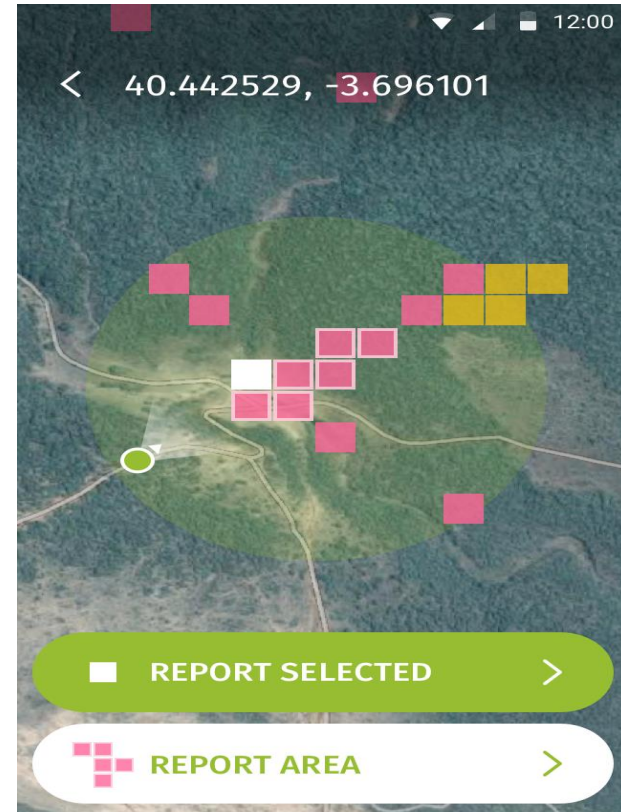


Cartographie forestière (3/3)



MINFOF

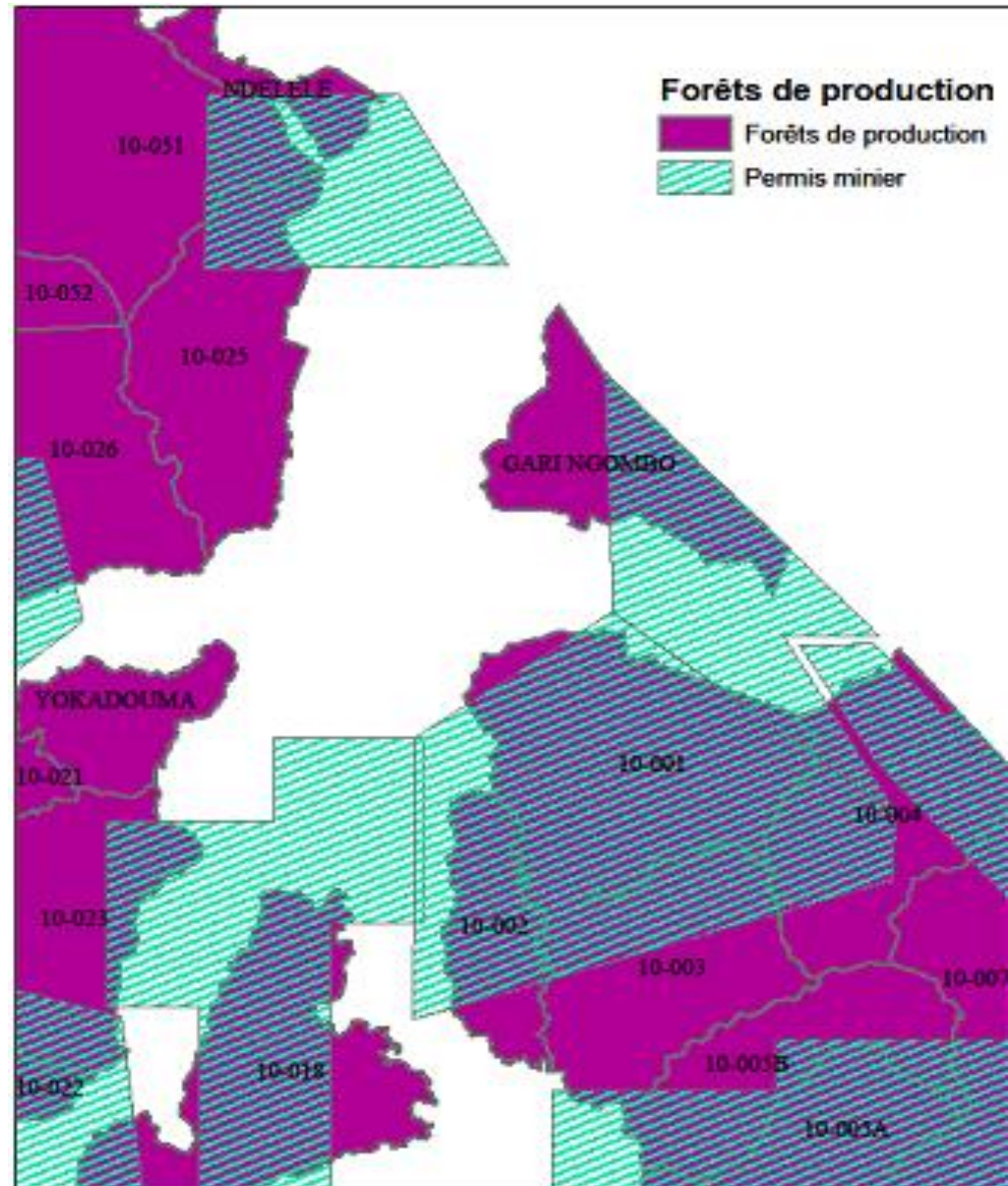
- Le MINFOF envisage , pour un meilleur suivi de la couverture forestière, utiliser les outils suivants développés par WRI:
 - **Forest Watcher** (disponible sur Playstore et AppStore) qui est une application mobile gratuite pour le suivi des pertes de couverture forestière
 - **Glad Alert** (Global Land Analysis & Discovery) qui est le système de surveillance de perte de la couverture forestière le plus précis mis à la disposition du public à travers Global Forest Watch. La mise a jour des alertes est faite de façon journalière





MINFOF

- Les principales activités qui connaissent un conflit d'utilisation des terres avec la gestion forestière concernent:
 - L'exploitation minière
 - L'agro-industrie
- Pour ce qui est de l'exploitation minière, le Président de la République a prescrit la cohabitation avec les activités forestières. Des concertations MINFOF, MINEE, opérateurs forestiers et miniers sont régulières pour planifier de manière concertée les activités et éviter des conflits sur le terrain





Conflits d'utilisation des terres (2/2)

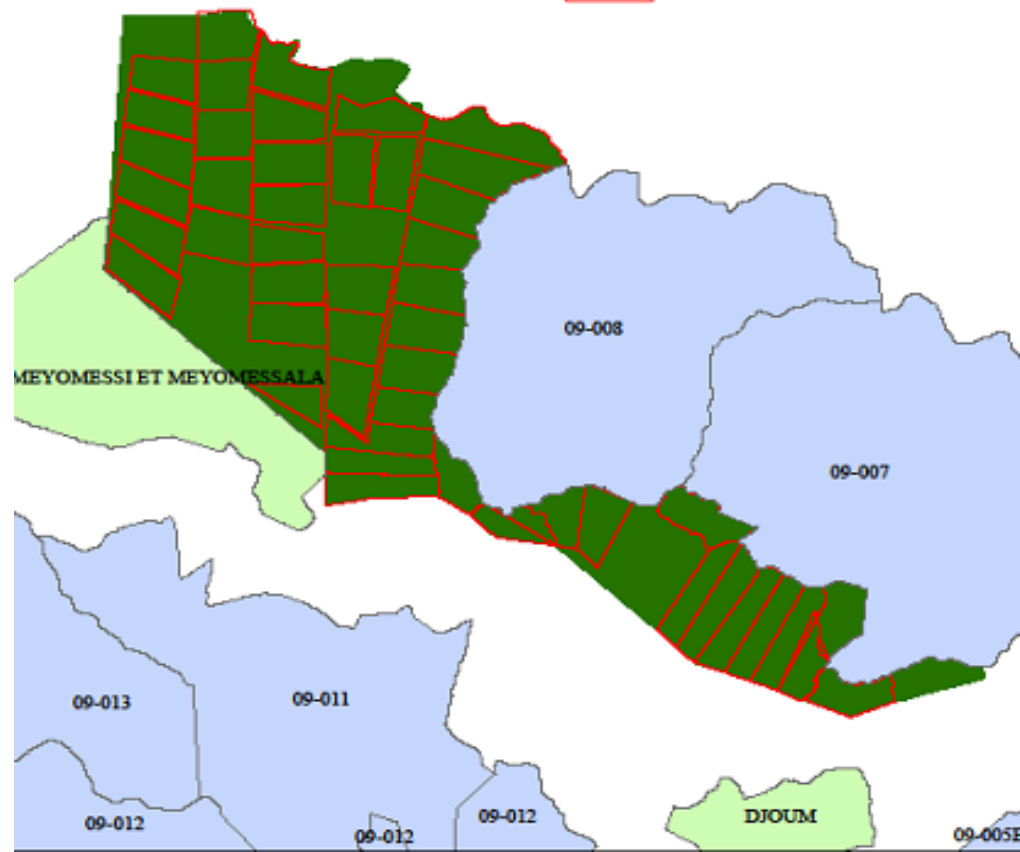


- A propos des agro-industries, lorsqu'une concession est accordée par le Président de la République, il est procédé au déclassement de cette portion s'il s'agit d'une forêt du Domaine Forestier Permanent
- Le MINADER et le MINTP saisissent régulièrement le MINFOF pour vérification du zonage en cas de projet agricole ou d'ouverture de route affectant les forêts. En cas d'avis favorable, le MINFOF procède à l'enlèvement des bois à travers les structures agréées



Legende

-  Plantation agro-industriel
-  Ventes de coupe





MINFOF

L'Unité Opérationnelle de Suivi du Couvert Forestier



- Le Ministre des Forêts et de la Faune a créé le 18 mai 2016, une Unité Opérationnelle de Suivi du Couvert forestier (UOSCF). Cette structure est chargée de la collecte, du traitement, de l'archivage et de la mise à disposition des images satellitaires et photographies aériennes, dans le but de suivre l'évolution du couvert forestier du Cameroun en lien avec le mécanisme REDD+.
- L'UOSCF comprend les organes ci-après:
 - Le Comité de Pilotage , présidé par le MINFOF, avec comme vice président le MINEPDED. Les membres de ce COPIL sont issus des administrations, des instituts de formation et de recherche ainsi que des partenaires techniques et financiers
 - Le Secrétariat Technique, composé des Cadres du MINFOF et du MINEPDED
- L'UOSCF est en cours d'opérationnalisation





MINFOF

Elaboration du schéma national d'aménagement du territoire (1/2)



- Afin d'apporter une solution aux différents conflits liés à l'utilisation des terres, le Gouvernement a entrepris d'élaborer un schéma national d'aménagement du territoire où les cadastres forestier, minier, foncier, agricole... seront clairement définis
- La 1^{ère} phase de l'élaboration de ce schéma est en cours. Toutes les administrations gérant des activités ayant un lien avec la terre sont impliquées (forêts, agriculture, élevage, mines, transport, tourisme). Actuellement, les études sont achevées sur :
 - l'élaboration du plan de zonage du territoire national
 - L'élaboration du schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire
 - le bilan diagnostic du schéma national d'affectation des terres
 - L'élaboration des schémas régionaux d'aménagement pour les Régions du Sud et de l'Est





MINIFOF

Elaboration du schéma national d'aménagement du territoire (2/2)



- Un MoU a été signé entre le MINEPAT et WRI pour la mise sur pied de la base de données pour l'aménagement du territoire
- Ces études permettront au gouvernement d'obtenir des outils stratégiques de planification et d'aménagement du territoire déficient dans la loi n°2011-8 du 6 mai 2011 d'orientation par l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun , en vue de définir un meilleur schéma d'affectation des terres.
- Les données sur l'affectation des terres du domaine forestier national produites par le MINIFOF en collaboration avec WRI, apportent une forte contribution dans l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire





MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION

